Meurthe-et-Moselle, le Morbihan et la Seine, il n'y a ni perte ni gain dans les chefs-lieux des trois quarts.

Les employés de chemins de fer

Paris, 4 mai. — La chambre syndicale des ouvriers et employés de chemins de fer continue sa campagne de protestation contre les Compagnies qui ont refusé d'accorder aux délégués les permis nécessaires pour assister au congrès tenu à la fin du mois d'avril. Voici le texte de la lettre qui vient d'être adressée à chacun des députés de la Seine :

Monsieur le député,

Le Parlement permettra-t-il que la loi qu'il a créée en 1884 sur les syndicats reste sans sanction ?

Le gouvernement vient de se déclarer impuissant à la faire respecter en tolérant que les Compagnies de chemins de fer refusent à quarante employés répartis sur toute la France, le congé auquel ils avaient droit et qui leur était nécessaire pour assister à un congrès où ont été discutés les intérêts de la corporation.

M. Maurice Faure doit à ce sujet interpeller le ministre, et nous venons, monsieur le député, au nom de la corporation, vous demander de vouloir bien appuyer cette interpellation.

Veuillez agréer, etc.

Pour le conseil d'administration :
Le secrétaire général,
GUÉRARD.

La chasse aux anarchistes

Paris, 4 mai. — Nous croyons savoir que des anarchistes arrêtés avant le 1er Mai, dix-huit seulement seront poursuivis en vertu de l'article 245 du Code pénal, relatif aux associations de malfaiteurs. Les autres seraient remis en liberté aussitôt que Ravachol aura quitté Paris.

La vérité sur Pini

Paris, 4 mai. — Depuis quelques jours certains journaux parisiens annonçaient que l'anarchiste Pini s'était évadé de Cayenne et séjournait de nouveau à Paris. Quelques-uns avaient même publié des interviews à sensation avec lui.

Le gouvernement inquiet s'est occupé de savoir si, en réalité, Pini avait quitté Cayenne. Ce soir une note officieuse communiquée à la presse indique que d'après un rapport du gouverneur de la Guyane, Pini n'aurait pas quitté la colonie.

Il paraît même qu'à un certain moment il se serait évadé, mais on l'aurait retrouvé dans la forêt égaré et blessé. A la suite de cet incident Pini aurait été ramené à Cayenne où il aurait été condamné à deux ans de prison par le tribunal local, pour sa tentative d'évasion. Le préfet de police vient de faire télégraphier à la Guyane pour obtenir une nouvelle confirmation du rapport du gouverneur.

LES EXPLOSIONS de dynamite

Les victimes de l'explosion DU BOULEVARD MAGENTA

Paris, 4 mai. — L'état de santé de Véry s'est sensiblement amélioré durant la nuit ; de l'avis des médecins, il n'est point hors de danger, mais va beaucoup mieux. Il a pu causer assez facilement, ce matin. La fièvre a diminué, la température du malade, qui était hier de 38 degrés, est descendue à 37 degrés 6.

L'état de Hamonod est très grave. La quantité considérable des plaies qu'il a sur toutes les parties du corps donnant naissance à des matières putrides, il en résulte un empoisonnement du sang. Le malade ne cause presque pas, et, en outre, respire très difficilement. La température de Hamonod, qui était hier de 37 degrés, est ce matin de 38 degrés. En somme, on conserve peu d'espoir de le sauver. Samedi prochain, les autres malades auront quitté l'hôpital Saint-Louis.

A LIÈGE

Les coupables arrêtés

Liège, 4 mai. — Les trois cartouches trouvées dimanche soir chez M. Wilmotte, boulevard de la Sauvenière, étaient de la forcite provenant d'un vol commis récemment au charbonnage du Baneux.

Le chargement très particulier de ces trois cartouches a guidé les recherches de la police, qui a pu opérer quatre arrestations, en attendant d'autres qui sont imminentes.

Les individus arrêtés se nomment Beaujan, Vassent, Lacroix et Lefebvre.

Chez le premier, on a trouvé des bombes et des cartouches de dynamite enveloppées dans du papier semblable à celui qui entourait la cartouche ramassée dimanche dernier sur la fenêtre de la maison du boulevard Chauvenière. C'est ce qui a motivé son arrestation. Chez les trois autres, on n'a rien trouvé.

On a aussi découvert chez un nommé Stoumont différentes cartouches dans un pot de fleurs.

On a la certitude que ces individus sont les auteurs des derniers attentats commis à Liège.

D'autres arrestations vont être opérées.

On croit que c'est cette bande d'anarchistes qui a opéré à Liège et on a lieu de croire que les uns volaient la dynamite et que les autres la plaçaient.

Les aveux

La bombe trouvée ce matin au domicile de Guillaume Beaujean était vide.

La dynamite a été trouvée chez son père où il l'avait transportée.

L'anarchiste Alphonse Lacroix, peintre au service de Beaujean, a avoué être l'auteur des explosions qui ont eu lieu chez Mme veuve Gyst, chez les deux barons de Selys-Longchamps, à l'église Saint-Martin et chez la comtesse Minette-d'Onchay.

Il s'est servi de cartouches de dynamite mélangées de poudre, volées il y a un an à Etealle par les anarchistes Monieau et Beaujean.

Nossent, qui est âgé de 22 ans et qui est armurier, est accusé par Lacroix d'avoir été son complice dans toutes les explosions de ces jours derniers.

La police et la gendarmerie ont opéré une cinquantaine de visites domiciliaires sur l'ordre du parquet.

Les perquisitions continuent.

Les menaces

M. Renson, conseiller à la Cour d'appel, a reçu une nouvelle lettre de menaces lui annonçant qu'il sautera d'ici quelques jours, malgré toutes les précautions que la police pourrait prendre.

Les explosions de dimanche et d'hier font beaucoup redouter de nouveaux exploits.

M. Nicolet, également conseiller à la Cour, a été prévenu aussi qu'il sauterait sous peu.

Guillaume Beaujean, peintre, est marié, père de huit enfants. Il demeurait au n° 10, rue Degrés des Tisserands, il est en aveux ; il a reconnu avoir distribué de la dynamite et de la poudre Favier qu'il avait volée il y a un an à Flémalle en compagnie de Moineau, l'anarchiste arrêté lundi, vers 5 h. du matin, dans la rue Hors-Château.

L'oncle de Froidmont, Joseph Stoumont, a également été arrêté. On a trouvé chez lui, rue Saint-Séverin des cartouches de dynamite, des mèches préparées et des morceaux d'amadou.

Froidmont a avoué qu'il était l'auteur des explosions commises il y a quelques jours, chez Mme Veuve Nyst, aux Degrés de Saint-Pierre, le 1er mai, chez M. de Selys, à l'église Saint-Martin et enfin le 2 mai, chez M. le comte Minette d'Oulhaye, au boulevard de la Sauvenière.

Les attentats ont été perpétrés avec l'aide de Nossent. Ce dernier, qui est un tout jeune homme l'a reconnu sans détour. Beaujean dit n'avoir pas coopéré directement aux attentats avec Lacroix et Nossent. Son rôle se serait borné, d'après lui, à leur délivrer la dynamite.

Un fournisseur de dynamite

Liège, 4 mai. — On a arrêté ce matin un industriel de Zemerpes qui recélait la forte volée dernièrement au Banneux. Il fournissait quotidiennement des explosifs aux anarchistes.

A MONS

Mons, 4 mai. — La gendarmerie a arrêté hier soir, un individu de Wasmes, qui rôdait autour du parc et qui avait annoncé à un ouvrier de Mons, le projet de faire sauter les maisons de MM. de Warelle-Dellois, banquier et du docteur Rouher.

Il était porteur de cinq cartouches de dynamite ; il a avoué que quatre autres anarchistes devaient lui venir en aide pour dynamiter les maisons et les principaux habitants du quartier du Parc.

Une cartouche à Waremme

Waremme, 4 mai. — Ce matin on a trouvé une cartouche de dynamite entourée d'un fil de fer sur la fenêtre d'un sieur V..., habitant Statin. La cartouche était amorcée et la mèche allumée, mais elle a pu être éteinte avant l'explosion.

A BRUXELLES

Une explosion

Bruxelles, 4 mai. — La *Gazette*, dans sa seconde édition, annonce qu'une boite a fait explosion à la hauteur de la maison portant le numéro 17 de la rue de la Révolution.

La *Gazette* ne croit pas à un attentat anarchiste.

La police continue ses perquisitions domiciliaires.

A BERLIN

Une bombe dans un tramway

Berlin, 4 mai. — Un conducteur des tramways de Wurzbourg (Bavière), a trouvé sous un banc de sa voiture une bombe métallique dont il put éteindre la mèche. Une explosion aurait eu des conséquences terribles, le tramway étant plein.

Nouvelles Etrangères

LE CZAR A BERLIN

Berlin, 4 mai. — Le Czar et la Czarine sont attendus ici pour le 22.

Dernière Heure

(De notre correspondant particulier)

L'anarchiste Mathieu

Londres, 4 mai. — Un de nos correspondants a pu avoir un interview avec l'anarchiste Mathieu qui est à Londres depuis quelque temps. Mathieu lui a donné des détails assez intéressants sur la façon dont il avait pu échapper à la police française. Alors même qu'un mandat d'arrêt avait été lancé contre lui, il alla trouver le juge d'instruction M. Atthalin et lui demanda la mise en liberté de Chaumartin.

Mathieu a donné à notre correspondant des détails qui tendraient à prouver que Simon dit Biscuit n'a pas été complice dans l'explosion du boulevard Saint-Germain. Mathieu annonce qu'il a l'intention de retourner bientôt à Paris.

Chronique Régionale

Tramway d'Armentières à Halluin. — M. le Préfet du Nord vient de prendre un arrêté concernant l'enquête sur le nombre et l'emplacement des stations et haltes du tramway d'Armentières à Halluin. Toutes les pièces seront déposées pendant huit jours consécutifs à compter du six mai prochain dans les communes d'Armentières, Houplines, Frelinghien, Deulémont, Warneton-Bas, Comines, Werwicq-Sud, Bousbecque et Halluin ou les haltes et stations sont projetées.

Les maires de ces communes recevront les déclarations et réclamations qui leur seront faites et les transmettront pour être examinées à la commission qui se réunira le 25 mai à 2 heures à la Préfecture. Cette commission est composée de MM. le Préfet président, MM. Dron, député, membre du Conseil général, à Tourcoing ; Fl. Bonduel, membre du Conseil général à Lille ; Villard, fabricant de toiles à Armentières ; Henri Becquart, conseiller municipal, fabricant de toiles à Houplines ; Saint-Léger-Hovyn, propriétaire à Wervicq-Sud ; Vouters-Delporte, propriétaire à Halluin ; les maires des communes où sont projetées les Stations et Haltes ; l'ingénieur en chef chargé du contrôle.

Instruction primaire. — *Examens des Aspirants et des Aspirantes au brevet de capacité.* — Les trois commissions chargées, dans le département du Nord, d'examiner les aspirants et les aspirantes au brevet de capacité pour l'Instruction primaire, ouvriront une session le lundi 27 juin prochain, à huit heures du matin.

1° A Lille, à Douai et à Valenciennes.

L'ordre des examens est réglé ainsi qu'il suit :

Aspirantes. — Brevet élémentaire : Lundi 27 juin 1892. — Brevet supérieur : Lundi 4 juillet 1892.

Aspirants. — Brevet élémentaire : Lundi 11 juillet 1892. — Brevet supérieur : Lundi 18 juillet 1892.

Les demandes d'inscriptions des aspirants et des aspirantes, rédigées sur papier timbré, doivent être adressées à M. l'Inspecteur d'Académie, directeur départemental de l'enseignement primaire du Nord, à Lille.

Les candidats auront à verser au percepteur des contributions directes de leur résidence, sur la production d'un certificat d'inscription délivré par l'inspecteur d'académie, directeur départemental de l'enseignement primaire, la somme de 10 francs s'ils se présentent au brevet élémentaire ; de 20 fr. s'ils se présentent au brevet supérieur.

Au jour fixé pour l'examen, aucun candidat n'est admis à subir les épreuves sans avoir, au préalable, présenté au secrétaire de la commission la quittance qu'il a reçue du percepteur.

Chronique locale

ROUBAIX

Comité républicain. — On nous demande l'insertion suivante : Le comité républicain progressiste réuni le 4 mai a décidé qu'il reprenait sa liberté d'action et proteste d'avance contre l'usage qui pourrait être fait de son nom dans l'élection de ballottage, comme il proteste contre le placard qui a été affiché en ville aujourd'hui et qui avait été voté en son absence.

Deux agents injuriés. — Mardi, vers 10 heures du soir, le nommé Jules Roussel, âgé de 37 ans, trieur, demeurant rue Fin-de-la-Guerre, à Tourcoing, se présentait au poste du pont Morel et demandait du logement aux agents Vandame et Lézy ; ceux-ci l'ayant engagé à retourner chez lui, voyant qu'il était légèrement ivre, Roussel les injuria et termina en disant qu'ils n'avaient pas de courage assez pour le conduire au dépôt. Les agents, devant cette attitude, empoignèrent le pochard et le conduisirent au dépôt de sûreté du 4e arrondissement.

Menus faits. — Un procès-verbal a été dressé à la charge du sieur Cornil Cuypers, cabaretier, rue de la Guinguette, pour avoir logé chez lui une jeune fille de 17 ans 1/2, Maria Duponchelle, sans l'avoir inscrite sur son registre ; la mère de cette jeune fille, qui habite Tourcoing, était venue mardi après-midi la réclamer au cabaretier qui avait déclaré ne pas l'avoir chez lui et l'agent Leire informé avait cependant fort bien trouvé Maria Duponchel dans la maison du cabaretier.

Un noyé. — Mercredi vers 6 heures 1/2 du *matin des ouvriers se rendant à leur travail* apercevaient flottant à la surface de l'eau, à hauteur du Tri du Carriem, le cadavre d'un individu qui fut retiré du canal et déposé sur la berge.

M. Van Gostenoble procéda aux constatations d'usage et remarqua que le corps ne portait aucune trace de violences ; le noyé fut d'ailleurs immédiatement reconnu pour être le nommé Lefebvre J.-B., âgé de 37 ans, demeurant rue de Valenciennes.

Un livret du nom de Lefebvre avait été trouvé le 23 avril dernier le long du canal et Lefebvre avait distribué la veille son argent à ses amis en leur disant qu'il allait se donner la mort.

Le corps a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

Vol d'un réveil-matin. — L'agent de sûreté Berte a mis en état d'arrestation, mercredi après-midi, la nommée Cambier Marie, âgée de 41 ans, née à Trivière (Belgique), demeurant rue des Longues-Haies, 192, pour vol d'un réveil-matin au préjudice des époux Duprez, boulevard de Beaurepaire, 170.

Ce vol avait été commis le 21 avril dernier.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de Mme veuve Louis Corbière, née Marie-Virginie Lecornu, mère de M. Paul Corbière, lieutenant de gendarmerie à Roubaix, décédée à Laigle (Orne), le 29 avril, dans sa 64e année.

Bestiaux abattus du 20 au 30 avril 1892 :

30 bœufs,	24 800
120 vaches,	36,477
50 taureaux,	16,300
126 moutons,	3,975
220 veaux,	20,000
215 porcs,	16,467
23 chevaux,	5,497

Cirque Européen. — Le cirque *Lenka* continue la série de ses succès ; chaque soir un public nombreux applaudit à ses exercices aussi variés qu'attrayants.

La piste à chaque entrée est bordée d'écuyères et d'artistes porteurs d'un uniforme élégant dont le ton est tantôt rouge, tantôt bleu et tantôt noir à galons d'or.

Une nouvelle attraction ajoutée ces jours derniers au programme comprend des danses espagnoles traduites avec grâce et originalité par Miles Antizelli.

Une de nos anciennes connaissances M. Desfossez qui fut autrefois notre concitoyen fait partie du cirque Lenka ; son succès est très grand chaque soir, qu'il présente sa jument Folette ou son poney Flora ou qu'il fasse travailler ses magnifiques étalons hollandais.

Très applaudis aussi sont MM. Icare et Marty, les gymnastes aériens, dans leur travail tout de précision et d'intrépidité et M. Rochez, le jeune écuyer américain qui dépasse tous les jockeys d'Epsom, ayant passé dans nos cirques.

M. Kosner et son tout jeune élève, un petit prodige, font des merveilles d'équilibre et de souplesse.

Miles Lenka, Miss Maudi et Mlle Marguerite voient leur travail d'écuyères accueilli chaque soir par les applaudissements unanimes.

N'oublions pas les clowns Charlet et Guion, fort goûtés dans leurs désopilantes parodies.

L...

VILLE DE ROUBAIX (Nord)

Condition publique des matières textiles

Relevés mensuels comparatifs

Mouvement du mois d'avril 1890 :	
75 colis de soie	5.292 k.
13.738 colis de laine peignée	1,478,519
4.229 colis de laine filée	456,581
585 colis de blousses.	63,261
1.816 colis de coton.	191,817
20,441 colis pesant ensemble	2,198,150
Mouvement du mois d'avril 1891 :	
76 colis de soie	4.707
22,452 colis de laine peignée	2,428,206
5,010 colis de laine filée	543,675
557 colis de blousses.	102.928
1,884 colis de coton.	201,853
30,473 colis pesant ensemble	3,800,879
Mouvement du mois d'avril 1892 :	
69 colis de soie	7,636
28,222 colis de laine peignée	2,498,845
5,342 colis de laine filée	578,036
526 colis de blousses.	56,807
1,548 colis de coton.	272,790
31,707 colis pesant ensemble	3,414,154

Le Directeur : L. BAYRIN.

DERNIÈRES PAROLES DU CONDAMNÉ

« Après le coup fatal, la vie en mon cerveau
Survivra, je le sais, au moins pendant une heure ;
Et si l'on veut placer sous mon nez un Congo,
Mes yeux ravis diront : « c'est l'odeur la meilleure ! »

Un ami de Deibler, à Victor Vaissier.

TOURCOING

Visite de M. le Maire au nouvel Hôtel des Pompiers et à l'Académie de Musique. — M. Hassebroucq, maire, a visité hier après midi les travaux de l'Hôtel des Pompiers et de l'Académie de musique.

Dans sa visite au premier de ces édifices, M. le maire était accompagné de M. Dehaene, architecte. Le bâtiment est actuellement à hauteur. Après avoir appelé les ouvriers auxquels il distribua un pourboire, M. le maire accompagné de M. Leroux, architecte communal, alla visiter les travaux de la nouvelle Académie.

M. Hassebroucq prit place sur une chaise, devant l'édifice et on monta en sa présence la dernière pierre du fronton sur lequel on déploya ensuite le drapeau tricolore. M. le maire gratifia également les ouvriers d'un pourboire puis rentra à la mairie paraissant satisfait de ses visites.

Scrutin de ballottage

Il résulte de l'examen du conseil de préfecture que M. Delcroix n'a décidément pas atteint le chiffre des suffrages formant la majorité absolue qui était de 4553. En conséquence il y aura lieu dimanche prochain à un scrutin de ballottage.

Un arrêté du maire convoquant à nouveau les électeurs sera publié aujourd'hui.

A propos des élections. — Lundi, vers deux heures du matin, M. Honoré, cabaretier rue du Haze, se trouvait sur le perron de l'Hôtel-de-Ville discutant sur les élections avec un sieur D. Ce dernier en présence d'un propos qu'il considéra comme outrageant pour lui, donna une poussée à M. Honoré qui tomba sur les marches et dans sa chute se blessa au coude et à la tête. Il subira 8 jours d'incapacité de travail.

M. Cotard, commissaire de police a fait une enquête.

Grave accident de voiture. — Hier soir, à 7 heures 1/2 une voiture de louage d'Halluin, stationnait à l'angle des rues de Menin et Nollet, pendant que les voyageurs, au nombre de quatre étaient en visite dans une maison du quartier.

Au moment où elles remontaient en voiture, le conducteur, un jeune homme de 15 à 16 ans, inexpérimenté, fit tourner son attelage trop court et comme l'une des roues de la voiture était enfoncée dans une ornière, le véhicule fut retourné sens dessus dessous.

On se précipita au secours des personnes qui se trouvaient dans la voiture et ce n'est pas sans mal qu'on parvint à les en retirer.

L'une des voyageuses Mlle Pruvost, âgée de 72 ans, qui est presque impotente par suite de rhumatismes, avait la figure toute ensanglantée et portait une plaie au-dessus de l'œil ; de plus elle était à demi morte de frayeur. Mme Vanackère avait une luxation de l'épaule et un pouce foulé. Les deux autres voyageuses dont une dame Van Irerdonck n'ont reçu que des contusions et égratignures peu graves.

Les victimes de cet accident ont reçu des soins à la pharmacie Vanhouck, rue de Menin, après quoi une autre voiture a été mise à leur disposition pour retourner à Halluin. Un rassemblement considérable s'était formé sur le lieu de l'accident.

Un fou. — Hier après-midi, un malheureux aliéné a parcouru le quartier des Phalempins, pieds nus et portant un drapeau. Le fou était suivi d'une multitude de gamins qui chantaient la *Marseillaise*. Finalement, l'aliéné entra dans l'église Notre-Dame de Lourdes. Il a été conduit en voiture et placé en surveillance à l'Hôtel Dieu.

Deux belles parties. — La première se joue chez M. Victor Deconinck, le jeudi 6 mai.

1 0 francs contre 80. — Un trois de cinq mort.

Tous poulets nourris en France.

Paires de plaisir à 25 francs.

HALLUIN

Disparition. — Le nommé Victor Ernouf, âgé de 38 ans, homme d'équipe à la gare d'Halluin, marié et père de quatre enfants, qui a pris dimanche le train de deux heures du soir pour aller voter à Wattrelos, n'a plus reparu ni à la gare, ni à son domicile. Sa famille est dans une mortelle inquiétude. On ne sait pas à quoi attribuer cette disparition.

Ernouf qui aurait été vu dimanche vers dix heures du soir, en gare de Tourcoing a peut-être été victime d'un accident. Les personnes qui l'on vu croient qu'il était pris de boisson.

M. Orsatti, commissaire spécial, procède aux recherches.

LILLE

Un escroc. — Nombre de nos concitoyens connaissent la banque Jacquot Louis, Emile et Cie, installée rue St-André, 87 bis. Mais ce que beaucoup ignorent, c'est que c'était une *boîte à gogos*.

Le sieur Louis Jacquot, pour allécher la clientèle s'était donné une firme comme ci-dessus. Naturellement Emile était un mythe et la Compagnie idem.

La soi-disant banque s'occupait de placements de fonds, de recouvrements, de renseignements commerciaux, etc., etc. Pour jeter plus de poudre aux yeux, des prospectus, en-tête de lettres et bordereaux portaient en image : Téléphone.

Les clients ne tardèrent pas à arriver. C'était à qui se chargerait de ses affaires contentieuses le nouveau banquier.

Malheureusement, aucune solution n'arrivait ; tant et si bien que quelques-uns se hâtèrent et portèrent leurs condoléances à dame police.

Elle est curieuse de son naturel la police ; aussi ne tarda-t-elle pas à apprendre que Jacquot avait installé ses bureaux dans un modeste garni. De plus elle monta jusque sur les toits pour trouver le fil téléphonique, pompeusement annoncé ; mais ses recherches furent vaines aussi bien de ce côté que dans le coffre-fort.

Dans ces conditions, sa conduite était toute tracée : elle mit Jacquot à la disposition du parquet, où il trouvera la compagnie qui lui convient et qui n'existait que dans la raison sociale qu'il s'était donnée.

Le drame de la rue Gambetta en appel

Nos lecteurs se souviennent qu'un beau matin, il y a quelques mois, les agents de garde au poste de la préfecture cueillirent une jeune personne, Léontine Arnould, qui se promenait en costume plus que léger dans les rues de la ville. Elle leur raconta qu'elle s'était enfuie, pour ne pas être tuée, de l'établissement de la veuve Delannoy, débitante, rue Léon Gambetta.

De l'enquête, à la quelle la police s'était livrée, il résultait que la demoiselle était au contraire, l'agresseur et qu'elle avait tenté d'assassiner la veuve Delannoy, qui lui avait offert de partager son lit.

Cette affaire vint devant le tribunal correctionnel de Lille, qui acquitta l'incriminée. Le ministère public interjeta appel de ce jugement et la Cour de Douai vient, conformément à ses conclusions, de condamner Léontine Arnould à cinq ans de prison.

Accident de travail. — Hier matin vers 7 heures, le jeune Joseph Detournay, 15 ans, rattacheur chez M. Delebart-Mallet, filateur, rue du Long Pot, demeurant chez ses parents, rue des Etaques, 66, travaillait au 5e étage de la dite filature, lorsqu'en passant devant le métier d'un de ses camarades Auguste Debrue 19 ans, il cassa un fil de son métier et se sauva. Celui-ci se mit à sa poursuite. Detournay arrivé au bout de la place posa les mains sur deux roues de rechange d'engrenage, accrochées au mur à l'aide d'une broche servant de clou. Dans sa précipitation qu'il mit à les saisir, les deux roues tournèrent et il tomba la tête sur le coin de la troche qui s'enfonça dans le coin de l'œil gauche, à une profondeur de quelques centimètres. Le malheureux s'affaissa sur le plancher et ne prononça plus une parole. Relevé aussitôt, Detournay fut transporté dans les bureaux de la filature où il reçut les soins de M. le docteur Vanheuvernoyn qui, sans pouvoir se prononcer sur la gravité de la blessure, a ordonné son transport immédiat à l'hôpital St-Sauveur où il a été conduit dans la voiture d'ambulance de M. Batteur et aux frais de M. Delebart.

Obligation retrouvée. — MM. Fourmentraux, rue de Paris, 113, et Beljonne, boulevard des Ecoles, 48, qui avaient acheté un vieux meuble, rue des Prêtres, 35, ne furent pas peu surpris d'y trouver une obligation du Crédit foncier de France, emprunt 1880, n° 354,475, 36e série.

Ils s'empressèrent de l'apporter au bureau de police où il fut reconnu pour appartenir à M. Jules Dehaese, pâtissier, rue Jacquemars Giélée, 57, qui avait été victime d'un vol le 29 mai 1891.

Les auteurs de ce vol, Henri Hughebaert et sa maîtresse, Eugénie Dehaese ont été arrêtés le 15 juillet suivant et condamnés à un an de prison par le tribunal correctionnel.

Ils avaient avoué, dans leur interrogatoire, avoir soustrait plusieurs titres et, notamment, avoir brûlé celui qui vient d'être retrouvé.

Ce titre, qui était frappé d'opposition, a été remis à son propriétaire par M. Fourmentraux.

Fausse alerte. — Mardi soir, vers onze heures, M. Morin Goessens, 48 ans, maréchal-ferrant, rue de la Baignerie, 7, arrivait, tout essoufflé, à la permanence et faisait part à M. le commissaire de police des craintes qu'il avait que sa femme se fût jetée dans la rivière de l'Arc, qui passe derrière sa maison.

Il racontait que, rentrant chez lui, vers une heure de l'après-midi, il avait trouvé sa femme ivre et battant ses enfants. Il lui avait alors fait des observations qui dégénérèrent bientôt en querelle ; mais, comme il devait retourner à son travail, il se hâta de prendre son repas et partit.

Le soir, à sept heures, il retrouva sa femme dans le même état et la querelle reprit de plus belle. Son fils, actuellement soldat au 43e de ligne, qui assistait à la scène, parvint à décider la mère à monter se coucher, avant qu'il retournât à la caserne.

Environ trois quarts d'heure après, M. Goessens était monté à son tour pour faire coucher ses six autres enfants, constata que sa femme était sortie, en laissant ses vêtements et ses *chaussures. Dès lors, il ne douta plus qu'elle se fût noyée* et vint faire sa déclaration à la police.

Mais une surprise l'attendait à son retour. En rentrant chez lui, il aperçut sa chère moitié reposant tranquillement dans son lit. Elle lui raconta que, loin de vouloir se tuer, elle s'était simplement cachée sous le lit, afin de se rendre compte de l'attitude de son mari à son égard.

C'est ainsi que finirent les transes du pauvre père de famille.

Une jeune fille violée. — M. le commissaire de police du 3e arrondissement a ouvert une enquête sur le viol d'une jeune fille de quinze ans, qui a été commis dans les circonstances suivantes :

Mlle Gabrielle O..., 15 ans, mécanicienne, passait lundi soir, vers neuf heures et demie, près de la passerelle de Ste-Agnès, quand elle se sentit saisir au cou par un inconnu, qui l'entraîna dans les fortifications. Là, après l'avoir menacée de mort si elle criait, il la viola, puis s'enfuit avant que sa victime fut revenue de sa juste frayeur. M. le docteur Hochsteter, qui l'a examinée, a constaté le viol.

Les vols. — M. Carton, propriétaire de l'*Epicerie Lilloise*, rue Léon Gambetta, 69, a été victime, dans la nuit du 27 au 28 avril, du vol d'un jambon, de numéraire et d'une tranche de pain d'épice.

Une enquête est ouverte au 6e arrondissement.

— Procès-verbal a été dressé à la charge de Désiré Fourmestrau, 18 ans, peintre à Thumesnil, pour vol d'un chien, le 2 courant, chez M. Goosens, imprimeur, rue de Wazemmes, 4.

Bonne capture. — Mardi soir, le brigadier de sûreté Poulour procédait à l'arrestation d'une fille soumise, Emma Back, qui, depuis longtemps, refuse de se soumettre au règlement du service sanitaire, *quand il fut assailli par deux individus*, Pierre Putters, 23 ans, cuisinier, rue de Paris, 13, et Martin Hanniqué, 25 ans, rôtisseur, même adresse, avec qui il eut lutter pendant près de dix minutes, jusqu'au moment de l'arrivée de sergents de ville.

Ces deux individus et la fille purent être alors menés au poste. Ils ont été reconnus comme souteneurs et sont employés l'un à la Brasserie Universelle, l'autre à la Brasserie Becker.

Cadavre reconnu. — Le cadavre trouvé sous la deuxième porte de Tournai a été reconnu, mardi après-midi, pour être celui de M. Victor-Joseph Baudin, 20 ans, né à Coutiches, demeurant rue Bernos, 27, et employé à la recette des finances.

Ses parents qui habitent Coutiches ont été prévenus par télégramme.

LE NORD

Lezennes. — La circulaire suivante vient d'être adressée par M. D. Lainé, ancien maire de Lezennes aux habitants de sa commune.

Citoyens,

Le poids des années, l'état précaire de ma santé m'obligent à décliner toutes fonctions municipales ; ce n'est pas sans un vif sentiment de tristesse que je viens vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée et dont j'ai, je puis le dire sans crainte d'être démenti, toujours été digne.

Avant de vous quitter, permettez-moi de regarder ce que nous avons fait depuis le jour où vous m'avez ceint de l'écharpe municipale : examinons : 1° Ce qu'était la commune de Lezennes en 1881 ; 2° Ce qu'elle est aujourd'hui.

En 1881, la commune de Lezennes n'avait que des chemins impraticables ; aujourd'hui elle n'a pas seulement de bons chemins pavés, mais partout des trottoirs, qui permettent aux ouvriers de se rendre commodément à leurs occupations quotidiennes.

En 1881, la commune de Lezennes n'avait que des bâtiments scolaires insuffisants ; aujourd'hui elle n'a rien à envier aux communes les mieux dotées du département.

En 1881, l'église et le clocher tombaient en ruines ; aujourd'hui, ils sont complètement restaurés.

En 1881, le cimetière, trop restreint, se trouvait au milieu de la commune ; aujourd'hui un cimetière spacieux et hors de l'agglomération donne aux habitants la satisfaction de rendre à la terre les restes de leurs parents en un lieu recueilli et sans incommoder la santé publique.

En 1881, la commune de Lezennes ne possédait pas de pompe à incendie ; aujourd'hui elle est pourvu du matériel nécessaire pour venir en aide à ses habitants qui pourraient être frappés par le sinistre.

En 1881, les archives étaient classées sans ordre ; aujourd'hui elles sont mises dans l'ordre le plus parfait.

Enfin en 1881, la commune de Lezennes restait ignorée pour ainsi dire ; aujourd'hui une fanfare municipale fait connaître Lezennes au dehors par ses goûts artistiques. A côté d'elle, une société de chant s'est formée sous l'œil paternel de la municipalité.

A qui la commune de Lezennes doit-elle ces améliorations et toutes ces créations ? A l'administration républicaine qui l'a régie depuis onze ans. Elle a su, par un bonne foi, par son amour pour la démocratie, dont elle défendait les intérêts, obtenir les plus larges subventions de l'Etat et du département. Oui, depuis 1881, elle a obtenu pour faire toutes ces améliorations un total de subventions s'élevant à la somme de 108,000 francs ! En votre nom, je remercie l'administration préfectorale de son précieux concours.

En me retirant, je serais heureux de voir la nouvelle administration municipale marcher dans la même voie de prospérité. Une seule chose est nécessaire pour arriver à ce but : c'est que les républicains s'unissent de plus en plus, que les républicains mettent en pratique la devise de notre voisine : *L'union fait la force*.

Ce sont, en vous quittant, citoyens, les vœux que je forme pour la commune de Lezennes, qui m'est chère et pour laquelle je réserverai toujours mes services dans la mesure de mes forces.

Désiré LAINÉ,
Ancien maire.

Vive la République ! Vive Lezennes !
Lezennes, le 30 avril 1892.

Seclin. — Lundi dernier, vers 4 heures du soir, un drame s'est passé dans le canal de Seclin, près du 2e pont, un corps qui flottait sur l'eau.

Retiré aussitôt il a été reconnu pour le sieur Dutilleul Henri, 28 ans, ouvrier menuisier, qui avait disparu de son logement depuis le 20 avril dernier.

La gendarmerie est descendue sur les lieux et n'a relevé aucune trace de violences. Le cadavre a été ramené chez ses parents à Seclin.

DOUAI

Bruille-les-Marchiennes. — Samedi dernier, le syndicat des mineurs s'est rendu à la halte de Bruilles-Ecaillon pour recevoir son drapeau qui devait arriver au train de 6 heures du soir. M. Hayez, Maire, *invité à assister à la réception et à remettre* lui-même le drapeau, avait acquiescé avec empressement et il a prononcé le discours suivant qui a fait une profonde impression sur les mineurs :

Messieurs, vous m'avez demandé de consacrer par une cérémonie, la remise de la bannière de votre Association ; en me rendant à votre désir, je dois vous dire tout d'abord, que je n'ai d'autre titre pour vous entretenir du but que vous vous proposez, que l'intérêt que je porte au bien-être de tous les habitants de Bruilles et particulièrement des ouvriers mineurs, dont la situation m'a toujours *vivement touché*.

En vous voyant revenir de vos travaux, que vous avez été prendre avant le jour, en toutes saisons et souvent par les temps les plus rigoureux, je me sens pris d'admiration pour votre courage, et, j'éprouve le désire bien sincère, de voir vos peines dignement récompensées par une retraite précoce et un bien-être réparateur.

Si le dévouement dont je vous ai donné la preuve dans mes fonctions et les sentiments que je vous témoigne, pouvaient vous inspirer confiance en mes conseils, je vous dirais : mes amis, pénétrez-vous toujours bien de cette vérité, que votre sort et celui des établissements auxquels vous apportez votre concours, dépendent avant tout de l'ordre et de la sécurité publique ; je vous recommanderai dans vos revendications de suivre les avis de ceux d'entre vous, qui, par leur compétence, leur honnêteté, leur dévouement à vos intérêts et leur esprit de conciliation, *mériteront le plus votre confiance*, et de repousser bien loin les excitations des fauteurs de désordre, dont le but inavouable vous conduirait fatalement dans une voie qui vous serait plus nuisible qu'à ceux qui vous procurent le travail.

D'ailleurs vous êtes tous gens intelligents et calmes, aussi est-ce en toute confiance que je remets à votre président cet insigne qui sera, je n'en doute pas, celui de l'honneur et de la fraternité.

Fenain. — Mardi soir, vers onze heures 1/2, quelques énergumènes ont jeté des grès dans le vitrage de M. Nicolas Pinchon, rue de l'Eglise ; ils ont de plus enlevé un litre de cognac.

M. Pinchon étant un bon républicain, on croit que ce sont des soudoyés réactionnaires qui ont fait le coup par esprit de vengeance.

Somain. — Hier soir, vers 10 heures et demie, un accident est arrivé à la barrière de Somain.

Le messager Broutin, de Somain, monté avec sa femme sur le devant de son chariot attelé de trois chevaux, s'est engagé sur le passage à niveau, la *barrière étant ouverte, au moment où une locomotive arrivait*. Les chevaux qu'il a su retenir à temps ont été légèrement touchés.

VALENCIENNES

Noyé. — On a retiré de l'Escaut au pont Jacob, le corps d'un homme ayant séjourné dans l'eau depuis un certain temps et paraissant âgé de 35 ans environ. Aucun papier n'ayant pu révéler son identité, le cadavre a été transporté à la morgue.

Rixe sanglante à Raismes

Un cabaret mis à sac. — Nombreux blessés

Lundi soir, une bagarre terrible a éclaté au hameau du Plouich, à Raismes, entre ouvriers belges et français des ateliers de la Société Franco-Belge.

Dimanche, dans l'après-midi, un ouvrier français avait été fort malmené par des flamands dans le cabaret du sieur Pipermans, sujet belge.

Le battu fit part à ses camarades de ce qui lui était arrivé.

La rixe

Lundi, vers six heures du soir, après de nombreuses libations, une quinzaine de Français, — des parisiens — se rendirent chez Pipermans et insultèrent les Belges, qui s'y trouvaient.

Une rixe éclata bientôt, au cours de laquelle les ouvriers français, de plus en plus irrités contre les adversaires qui criaient, paraît-il, (mais ce n'est pas prouvé) : « A bas la France, » brisèrent tout dans l'établissement.

Au cours de la rixe M. Boucheroude, français, reçut un coup de couteau dans le bras gauche ; heureusement la blessure est peu grave.

Les dégâts. — Les autres blessés

Tout fut détruit dans le cabaret Pipermans. Comptoir, tables, chaises, chopes, bouteilles, rien n'a été épargné. Les carreaux des fenêtres et les fenêtres elles-mêmes du rez-de-chaussée et de l'étage, ont été également brisés. En un mot, tout a été mis au pillage, sauf la pendule, qui est restée accrochée au mur.

Les dégâts sont évalués à 600 fr.

Dans la bagarre, Pipermans, sa femme et quelques-uns de leurs logeurs ont reçu des blessures plus ou moins graves. D'un autre côté, bien des yeux pochés du côté des Français.

Le Parquet. — Les arrestations

Le Parquet, représenté par M. Debs, procureur de la République ; M. Delalé, juge d'instruction, et M. Plée, commis-greffier, s'est transporté dans l'après-midi de mardi au Plouich pour procéder à une enquête.

Se trouvaient également sur les lieux, M. Tailhades, capitaine de gendarmerie, le maréchal-des-logis des brigades de Valenciennes et le maréchal des logis d'Anzin.

Huit arrestations ont été opérées. D'abord celle de Velteman Jean, 31 ans, belge, l'auteur du coup de couteau ; puis celles de sept ouvriers français : Griffon Louis, 37 ans ; Baligand Emile, 25 ans ; Merlin Eugène, 31 ans ; Bazy Henri, 21 ans ; Arnold François, 27 ans ; Dufresne Jean, 42 ; Sachon Gustave, 31 ans.

Plus de 600 personnes ont assisté à l'embarquement des prisonniers, qui sont partis en tramways pour Valenciennes, où ils sont arrivés sous bonne escorte vers sept heures du soir.

Ils ont été écroués à la maison d'arrêt.

DUNKERQUE

Nomenclature des sinistres maritimes. — Voici la statistique publiée par le bureau Véritas pour les sinistres maritimes, concernant tous les pavillons, produits en mars dernier :

Navires à voiles signalés perdus : 4 Allemands ; 11 Américains ; 28 Anglais ; 1 Autrichien ; 2 Danois ; 8 Espagnols ; 7 Français ; 2 Hollandais ; 1 Italien ; 9 Norwégiens ; 2 Portugais ; 4 Suédois ; total : 74.

Dans ce nombre, sont compris 9 navires supposés perdus par suite de défaut de nouvelles.

Navires à vapeur signalés perdus : 1 allemand, 10 anglais, 2 espagnols, 1 norwégien : total, 14. — Dans ce nombre sont compris 3 steamers supposés perdus par suite de défaut de nouvelles.

Causes des pertes. — Navires à voiles : Echouement, 21 ; abordage, 6 ; incendie, 1 ; sombrés, 4 ; abandonnés, 12 ; condamnés, 9 ; supposés perdus, 9 ; total, 74.

Navires à vapeur : Echouement, 7 ; abordage, 2 ; incendie, 1 ; sombré, 1 ; supposés perdus, 3. — Total, 14.

Esquelbecq. — Les nommés Boytaert Auguste, Boytaert Joseph, tous deux maçons ; Louis Coudeville ; Montez Charles, Vandevoorde et Coustant, journaliers, habitant tous les six cette commune, se sont pris de querelle et en sont venus aux mains.

La rixe ne prit fin qu'avec la présence des représentants de la loi, qui verbalisèrent contre les combattants.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Un scandale. — Hier mardi, on conduisait à sa dernière demeure un brave cordonnier, M. L. Procope, membre de la Société de secours mutuels d'Arras.

A la grande stupéfaction des assistants, aucune délégation de cette société n'assistait à l'enterrement.

Le règlement de l'Association est cependant formel.

Quand nous aurons eu quelques obsèques de